

---

# Conférence du désarmement

24 août 2012

Français  
Original: anglais

---

## **Lettre datée du 22 août 2012, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de la Turquie, pour lui communiquer le texte de la Déclaration d'Istanbul adoptée par la Réunion ministérielle de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement tenue à Istanbul le 16 juin 2012**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une copie de la Déclaration d'Istanbul, adoptée par la Réunion ministérielle de l'«Initiative pour la non-prolifération et le désarmement» tenue le 16 juin 2012 à Istanbul.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de la Conférence du désarmement.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Oğuz Demiralp

## **Déclaration d'Istanbul des Ministres des affaires étrangères de l'Initiative pour la non-prolifération et le désarmement (l'Initiative), Istanbul, 16 juin 2012**

1. Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie, renouvelons notre engagement à rechercher des solutions aux questions d'intérêt commun du désarmement et de la non-prolifération nucléaires; réaffirmons notre profond attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en tant que fondement essentiel du désarmement nucléaire, pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire et base du développement des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

2. Attachés à l'universalisation et à la mise en œuvre effective du TNP à travers les trois piliers sur lesquels il repose, nous réitérons notre engagement d'œuvrer activement à l'application des conclusions et recommandations concernant les mesures de suivi, telles que contenues dans le Document final de la Conférence d'examen du TNP en 2010.

3. Nous nous félicitons des délibérations et résultats de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2015, tenue du 30 avril au 11 mai 2012 à Vienne. Dans son résumé factuel, le Président du Comité préparatoire constate un certain progrès dans la mise en œuvre des engagements contenus dans le Document final de 2010, mais reconnaît sans ambiguïté en même temps ce qui reste à faire. Compte tenu de cela, nous tenons à souligner que l'Initiative a, en tant que groupe, joué un rôle constructif durant les travaux du Comité préparatoire du TNP, notamment en soumettant des documents de travail au Comité.

4. Nous prenons note de l'information fournie par certains États dotés d'armes nucléaires au Comité préparatoire au sujet des mesures concrètes en vue du désarmement qu'ils ont prises ou annoncées depuis la réunion tenue par le Comité en 2010. Nous soulignons la nécessité de réductions continues et systématiques de toutes les catégories d'armes nucléaires, y compris des armes nucléaires non stratégiques. Nous lançons un appel à tous les États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils intensifient leurs efforts de réduction et, à terme, d'élimination de tous les types d'armes nucléaires, déployées ou non, de façon transparente, vérifiable et irréversible.

5. Nous prenons aussi note des discussions qui se poursuivent entre les États dotés d'armes nucléaires sur les questions de transparence, de confiance et de vérification mutuelles, dans le but de faire rapport à la réunion du Comité préparatoire de 2014. Nous attendons avec intérêt des résultats transparents de la conférence des P5 qui doit se tenir à Washington du 27 au 29 juin 2012, en particulier à propos de possibles mesures permettant de réaliser des progrès tangibles dans la mise en œuvre des mesures n° 5 et n° 21 du Plan d'action du TNP de 2010. Nous les exhortons à faire preuve de transparence dans leurs travaux et exprimons un intérêt particulier en ce qui concerne les perspectives de réduction de la taille de leurs arsenaux nucléaires, le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques militaires, le niveau de disponibilité opérationnelle de leurs systèmes d'armes nucléaires, la transparence et le renforcement de la confiance.

6. Nous rappelons que l'Initiative a développé en 2011 un projet de formulaire modèle de notification pour favoriser les progrès dans la mise en œuvre de la mesure n° 21 relative au renforcement de la confiance. Nous avons convenu aujourd'hui de demander de nouvelles réponses au formulaire dans les capitales des États dotés d'armes nucléaires et de continuer à apporter notre contribution aux discussions sur la mise en œuvre de la mesure n° 21.

7. Si les États dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité dans le désarmement nucléaire, l'élaboration du projet de formulaire de notification est un exemple de contribution que peuvent faire des États non dotés d'armes nucléaires.

8. Nous exprimons notre profonde préoccupation et notre grande déception devant l'impasse dans laquelle demeure la Conférence du désarmement. La Conférence doit adopter et mettre en œuvre un programme de travail global qui permettra d'entamer un travail de fond sur les quatre questions importantes dont elle est saisie, notamment le commencement immédiat de négociations pour la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs, sur la base du document CD/1299 et du mandat défini dans ledit document. L'existence de pareil traité reste une étape essentielle vers un monde sans armes nucléaires.

9. Nous engageons tous les États dotés d'armes nucléaires et États non parties au TNP à déclarer et à appliquer des moratoires volontaires sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires, en attendant les négociations pour la conclusion d'un traité d'interdiction de la production de telles matières fissiles et l'entrée en vigueur de ce traité. Nous accueillons par ailleurs avec satisfaction et appuyons pleinement les mesures prises en vue d'éliminer les matières fissiles dans les programmes militaires. Toutefois, du fait que certains États continuent de produire des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, nous soulignons, en même temps, que pareilles mesures unilatérales ne sauraient remplacer des engagements globaux, non discriminatoires, multilatéraux, juridiquement contraignants, irréversibles et effectivement vérifiables. Nous soulignons la nécessité de commencer sans plus attendre les négociations pour la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs et, sur la base de la résolution 66/44 de l'Assemblée générale des Nations Unies, nous sommes prêts à examiner des options, si la Conférence du désarmement devait ne pas parvenir à adopter et à mettre en œuvre un programme de travail global avant la fin de sa présente session. Nous entendons nous pencher sur la question de façon plus détaillée à la prochaine réunion ministérielle de l'Initiative.

10. Sur la base de la résolution 66/44 et dans le prolongement d'initiatives antérieures prises par les membres de l'Initiative pour l'examen des aspects techniques d'un traité interdisant la production de matières fissiles, nous apportons notre soutien aux réunions d'experts tenues à Genève dont l'Allemagne et les Pays-Bas ont pris l'initiative cette année pour favoriser le commencement des négociations. Nous encourageons tous les États à participer activement et à apporter leur contribution à de telles réunions.

11. La cessation des explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toutes autres explosions nucléaires constitue l'élément essentiel du régime international de non-prolifération et de désarmement. Nous poursuivons avec détermination nos efforts en vue de l'entrée en vigueur et de l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en tant que composante essentielle de l'action plus vaste visant la réduction et, à terme, l'élimination de toutes les armes nucléaires. Nous appelons tous les pays qui ne sont pas encore parties au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en particulier aux États qui figurent encore dans l'annexe II et dont les ratifications sont requises pour l'entrée en vigueur du Traité, à signer et ratifier celui-ci sans condition et sans retard. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la récente ratification du Traité par l'Indonésie le 6 février 2012. Nous accueillons aussi avec satisfaction les récentes ratifications du Ghana, de la Guinée, de Trinité-et-Tobago, de la République centrafricaine et du Guatemala ainsi que la signature de Nioué. Nous espérons que d'autres pays s'appropriant à ratifier le Traité vont bientôt mener à bien leurs procédures internes et suivront le mouvement.

12. En attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tous les engagements souscrits dans le Traité et qui figurent dans le Plan d'action du TNP de 2010 devraient être dûment honorés. Nous engageons tous les États à déclarer et à appliquer des moratoires sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires et de toutes autres explosions nucléaires. Nous soulignons toutefois le fait que, si les moratoires servent de mesures importantes de renforcement de la confiance, ils ne sauraient remplacer des engagements juridiquement contraignants, indispensables pour l'efficacité et la vérifiabilité du régime. Nous exprimons notre soutien sans relâche au travail important abattu par la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour élaborer tous les éléments du régime de vérification du Traité, en particulier son Système de surveillance international et d'inspections sur place des installations.

13. Depuis longtemps, nous apportons notre soutien à l'adhésion la plus large possible aux principaux instruments de désarmement et de non-prolifération, et avons été, individuellement, actifs dans l'encouragement aux États qui ne sont pas encore parties à ces instruments à le devenir. En capitalisant sur cette action, nous avons maintenant décidé d'agir collectivement et systématiquement, et avec détermination, en vue de l'élaboration d'un programme de travail ayant pour objet de favoriser la plus vaste adhésion possible à ces instruments d'ici à la tenue de la Conférence d'examen du TNP en 2015.

14. Nous continuons de travailler sur des mesures pratiques que l'Initiative pourrait prendre pour renforcer l'efficacité et l'effectivité du système de garanties de l'AIEA, qui constitue une composante essentielle du régime mondial de non-prolifération. Conscients en particulier du rôle du Protocole additionnel en tant que mesure efficace de renforcement de la confiance et en tant que mécanisme d'alerte précoce, nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties au Protocole additionnel à le devenir sans retard. Nous les encourageons à commencer volontairement la mise en œuvre des dispositions du Protocole additionnel, en attendant l'entrée en vigueur de celui-ci. Nous continuons à partager nos données d'expérience et nos meilleures pratiques, comme nous continuons à offrir une assistance juridique et pratique, en matière de conclusion et de mise en œuvre de protocoles additionnels, aux États intéressés, de concert avec l'AIEA. Nous continuerons à promouvoir activement l'Accord de garanties généralisées de l'AIEA, qui constitue avec un Protocole additionnel la norme internationale de vérification.

15. Le contrôle des exportations revêt une importance cruciale, pour ce qui est du respect de l'obligation de non-prolifération nucléaire prescrite au paragraphe 2 de l'article III du TNP. Nous exhortons tous les États à mettre en place, à développer, à examiner et à continuer d'exécuter des contrôles nationaux efficaces des exportations concernant tant les matières nucléaires que les articles à double usage liés au nucléaire et à la technologie nucléaire, notamment ce qui est décrit dans la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous partagerons nos données d'expérience et nos informations dans le domaine du contrôle des exportations.

16. Nous restons attachés à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous sommes déterminés à appuyer les efforts tendant à réduire les risques de prolifération nucléaire, en veillant au respect du régime international de non-prolifération. Profondément préoccupés par la longue persistance de cas de non-respect des obligations en matière de garanties, nous exhortons vivement à la résolution immédiate de tous les cas de non-respect des obligations en matière de garanties en pleine conformité avec le Statut de l'AIEA et avec les obligations juridiques incombant à chacun des États membres. Nous avons examiné les questions qui intéressent particulièrement le régime du TNP.

17. Nous encourageons et soutenons la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues et effectivement vérifiables, en tant que modèle important de coopération et mesure efficace de renforcement de la confiance, sur la base d'arrangements librement conclus entre les États et les régions concernés, et conformément aux Directives de 1999 de la Commission du désarmement des Nations Unies.

18. Nous affirmons notre soutien aux mesures pratiques approuvées par la Conférence d'examen en 2010 sur la mise en œuvre de la résolution de la Conférence d'examen de 1995 relative à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive, notamment l'organisation d'une conférence en 2012 réunissant tous les États de la région. Nous saluons la nomination du Sous-Secrétaire d'État adjoint au Ministère finlandais des affaires étrangères, M. Jaakko Laajava, en tant que facilitateur, et le choix de la Finlande en tant que pays hôte de la Conférence. Nous prenons note du rapport présenté par l'Ambassadeur Laajava ainsi que des discussions qui ont suivi lors de la réunion du Comité préparatoire de 2012. Ayant eu d'autres échanges au cours de notre réunion d'Istanbul avec le représentant du facilitateur, nous exprimons notre soutien total aux efforts que ce dernier déploie et aux consultations élargies qu'il mène dans le cadre des préparatifs en vue d'assurer le succès de la Conférence, et invitons toutes les parties prenantes à s'engager dans le processus avec un esprit d'ouverture et un souci de transparence. Conscients de l'importance qu'il y a à ce que la Conférence soit couronnée de succès, nous appelons à un engagement sincère et constructif de tous les États de la région, avant tout, ainsi que de la communauté internationale.

19. Nous rappelons le droit inaliénable qu'ont les États parties au TNP de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le plein respect des obligations que leur impose le Traité, sans aucune restriction indue. Nous appuyons les efforts tendant à une expansion des applications pacifiques de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires au profit de toute l'humanité. Nous soulignons le rôle central que l'AIEA joue dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et sommes déterminés à faire en sorte que l'Agence continue de disposer de l'expertise, de l'autorité et des ressources nécessaires pour lui permettre d'assumer ses fonctions statutaires, qui sont de faciliter la coopération technique et la coordination des efforts de la communauté internationale visant à renforcer la sûreté et la sécurité nucléaires dans le monde.

20. Nous nous réjouissons de l'organisation d'un deuxième Sommet sur la sécurité nucléaire à Séoul les 26 et 27 mars 2012, Sommet qui a porté sur le renforcement de la sécurité nucléaire, la prévention du trafic illicite de matières nucléaires et la réduction de la menace du terrorisme nucléaire. Nous appuyons pleinement les objectifs du Sommet sur la sécurité nucléaire et accueillons favorablement la tenue du Sommet de 2014 aux Pays-Bas. Nous appuyons aussi les efforts que déploie l'AIEA en vue d'un renforcement du cadre international de la sûreté nucléaire, notamment par la mise en œuvre du Plan d'action de l'AIEA pour la sûreté nucléaire. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres pays pour assurer le succès de la Conférence ministérielle de Fukushima sur la sûreté nucléaire, qui se tiendra en décembre 2012 et portera sur la recherche d'un plus grand renforcement de la sûreté nucléaire partout dans le monde.

21. Nous louons les efforts que fait le Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes pour la mise en œuvre de projets concrets visant à faire face à la menace que représentent la prolifération des armes et matières de destruction massive ainsi que les connaissances y relatives. Nous mesurons à sa juste valeur la contribution de l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire aux efforts tendant à lutter contre les maux que constituent le terrorisme nucléaire et le trafic illicite de matières nucléaires et autres matières radioactives.

22. Nous exprimons notre préoccupation devant les conséquences humanitaires catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires et, en toute connaissance de leurs effets anciens, considérables et irréversibles, de même que pour faire mieux connaître nos politiques d'appui à la non-prolifération nucléaire, à la maîtrise des armes et au désarmement, et pour favoriser un soutien plus vaste à ces principes aux niveaux national, régional et international, nous soulignons l'importance qu'il y a à promouvoir et à

maintenir une culture de la paix dans nos sociétés. Nous sommes en outre déterminés à susciter chez les membres de nos sociétés une prise de conscience, à les doter des connaissances et des compétences nécessaires, afin qu'ils puissent apporter leur propre contribution, en tant que citoyens de leur pays et citoyens du monde, à la réalisation des objectifs mondiaux du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons, de ce fait, conscience de l'importance de l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération en tant que partie intégrante de notre action commune. Nous saluons et attendons avec intérêt la tenue du Forum mondial sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, prévu à Nagasaki en août.

23. La société civile a un important rôle à jouer dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous nous félicitons de sa participation active à la réunion du Comité préparatoire de 2012 et mesurons à sa juste valeur sa contribution substantielle et constante au processus d'examen du TNP. Nous intensifierons nos activités de sensibilisation visant à promouvoir les objectifs de l'Initiative et à développer un dialogue politique et une coopération pratique avec les partenaires qui peuvent conjuguer les efforts avec nous.

24. Nous décidons de nous réunir de nouveau en septembre, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, pour examiner les progrès accomplis et identifier les perspectives futures. Les réunions ministérielles de 2013 et de 2014 de notre Initiative seront accueillies respectivement par les Pays-Bas et le Japon.

---